



**FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE**  
20 Rue Vignon – 75009 PARIS  
Mail : [fgrfp@wanadoo.fr](mailto:fgrfp@wanadoo.fr)  
Site internet : [fgrfp.org](http://fgrfp.org)

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **POUR LA FGR-FP LA REMISE A PLAT DE TOUS LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES DOIT ETRE PORTEE PAR DES CHOIX POUR CONSTRUIRE UNE SOCIETE PLUS JUSTE, PLUS SOLIDAIRE....**

La FGR-FP demande que cette remise à plat soit tout d'abord l'occasion pour le gouvernement de faire œuvre pédagogique concernant les prélèvements obligatoires que sont, pour une part, les impôts et taxes qui servent à alimenter le budget de l'État et les budgets locaux et, d'autre part, les cotisations sociales qui servent à alimenter le budget de la protection sociale. Pour le même type de besoins : services publics, assurance maladie, régime de retraite etc..., en France le niveau des prélèvements obligatoires (en pourcentage de PIB) est sensiblement de même hauteur que celui des pays dans lesquels ces besoins sont financés par des impôts mais aussi par l'obligation pour les familles de devoir payer les études, par l'obligation des assurances privées pour la maladie, par la capitalisation pour les retraites, ce qui est source d'inégalités profondes.

La FGR-FP tient aussi à rappeler qu'une grande partie de la dette publique et sociale est due aux cadeaux fiscaux et aux allègements sociaux qui ont été accordés aux entreprises, aux banques, aux marchés financiers, aux plus riches, ce qui a eu pour conséquence de créer les déficits budgétaires. Ce sont les mêmes qui aujourd'hui détiennent les créances que nous devons rembourser. Cette situation devrait être prise en compte dans la réflexion sur la nature de la participation de chacun aux efforts à consentir.

Au-delà des grands principes et des valeurs défendues par la FGR-FP les prélèvements obligatoires doivent être des éléments de redistribution des richesses, des éléments qui traitent de la même façon tous les revenus, ceux du travail comme ceux du capital, des éléments qui privilégient les impôts directs aux impôts indirects, des éléments qui prennent en compte la notion de progressivité. Dans cette perspective, l'abandon de l'augmentation de TVA prévue au 1er janvier 2014 doit être un premier pas.

-----le chantier de remise à plat doit être aussi l'occasion de repenser la nature de ces prélèvements en prenant en compte les évolutions économiques et sociales dans une situation de mondialisation et de financiarisation dans laquelle existent de nouveaux mécanismes d'accumulation des profits afin de socialiser les richesses qui en résultent.

-----il devrait également être accompagné d'une volonté politique fermement exprimée au niveau européen pour mettre fin à la concurrence déloyale en s'attaquant au dumping fiscal et social.

Paris, le 11 décembre 2013

Annick MERLEN Secrétaire Générale Tel : 01 47 42 80 13

Christian STEENHOUDT chargé du dossier fiscalité Tel : 06 81 51 49 97